manière ; sur le dernier marché ils ont rencontré M. Doumer et ils sont redescendus épouvantés. (Rire général).

Il n'y a qu'un malheur, c'est que si le projet d'impôt sur le revenu ébranle ainsi, comme le dit encore M. Delombre, cette pierre du foyer domestique sur laquelle repose la patrie, on peut adresser la même objection à tous les impôts que nous avons aujourd'hui. En voulez-vous quelques exemples, messieurs ? Voici un père de famille : il consacre une très large partie de son revenu à acheter à une actrice un riche mobilier. Il ne paye pour cette opération — au fisc, bien entendu, — que le timbre de la facture. S'il réserve cette portion de son revenu, s'il l'économise et s'il la laisse à ses enfants, il paye l'impôt et, maintenant, l'impôt progressif sur les successions. Voilà M. Poincaré qui travaille à la destruction de la famille ! (Applaudissements et rires.)

Si je voulais chercher d'autres exemples, ils abonderaient, mais je crois qu'il est inutile d'y insister, et M. le rapporteur général se voudra pas plus longtemps nous jouer la pièce des « Surprises de l'impôt sur le revenu. » (Sourires).

Epargnons les pauvres

Vous nous faites une autre objection : vous nous dites que cet impôt sera un impôt de superposition et de déception. Oui ! mais il faut s'entendre. L'impôt de superposition, en effet : lorsque l'impôt général et personnel sur le revenu aura été voté, l'impôt foncier et l'impôt des patentes subsisteront. Mais est-ce qu'en ce moment la contribution personnelle et mobilière et l'impôt des portes et fenêtres ne sont pas, eux aussi, des impôts de superposition ? (Très bien !) Seulement ce sont des impôts qui pèsent sur toute l'étendue des contribuables, y compris les contribuables pauvres...

M. Paul Doumer, ministre des finances. — Et surtout sur ceux-là !

Jaurès. — Tandis que le nouvel impôt de superposition s'arrêtera précisément à la limite de ces petits revenus de 2,500 fr. ; la superposition cessera pour les contribuables pauvres. C'est surtout pour ceux-ci qu'il y a intérêt à la faire cesser. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

Et puis, messieurs, je n'en disconviens pas, le projet de M. Doumer ne peut pas être un projet définitif. (Très bien ! très bien ! à l'extrême gauche et à gauche. — Ah ! ah ! au centre.)

J'entends par là que lorsqu'il aura pénétré dans nos lois, lorsque le principe de l'impôt proportionnel et progressif aura reçu cette première application, la logique et la force des choses vous obligeront à lui donner une application plus étendue. (Applaudissements à l'extrême gauche. — Mouvements divers.) Lorsque vous aurez demandé au contribuable la déclaration de ses revenus fonciers, du commerçant, à l'industriel, la déclaration de ses revenus commerciaux et de ses revenus industriels, il sera impossible de laisser subsister longtemps, de laisser longtemps coexister l'impôt général sur le revenu, d'une part, l'impôt foncier et l'impôt de la patente, de l'autre. (Vifs applaudissements à l'extrême gauche.)

Mais j'espère que ce n'est pas une difficulté aux yeux de la majorité républicaine. J'espère qu'elle ne fera pas grief au principe de réforme posé par M. le ministre des finances d'être susceptible de nouvelles expansions. La caractéristique même des principes de justice, c'est précisément qu'on n'en a jamais vu une fois épuisé toutes les applications possibles, et, en ce qui nous concerne, ce n'est pas cette année que nous proposerons une expansion du système nouveau d'impôt... (Très bien ! très bien ! à l'extrême gauche. — Mouvements divers.)

A droite. — C'est quand vous serez au pouvoir !

M. du Breil, comte de Pontbriand. — Remise la dose !

Jaurès. — ... parce qu'il est sage d'en assurer la première application qui nous ait été donnée, d'en rectifier les inconvénients possibles, pour en étendre ensuite le fonctionnement selon le vœu même de la démocratie.

Ouvriers et paysans

Vous nous dites que ce sera un impôt de déception parce qu'il ne soulagera pas la population ouvrière dans certaines grandes villes. Et vous vous armez contre le projet des réclamations qu'il a soulevées dans une partie des représentants de la population de Paris.

Les ouvriers savent très bien que dans les grandes villes où la contribution personnelle et mobilière a été supprimée, ce n'est pas à eux que le projet apporte des satisfactions...

Au centre. — Au contraire !

Jaurès. — Non, pas au contraire. Il y a encore dans des villes industrielles des ménages ouvriers qui seront soulagés de la contribution personnelle-mobilière ; mais ce qui importe aux ouvriers ; ce qui fait, je puis le dire, — et avec votre assentiment à tous, à côté des défauts que vous pouvez leur imputer, — leur caractéristique et leur noblesse, c'est que, tout en espérant pour eux des améliorations positives, ils sont plus sensibles encore à l'affirmation d'un principe de justice (Vifs applaudissements à l'extrême gauche), dût-il, à la première heure, bénéficier surtout à d'autres.

Et vous savez bien, quoi qu'on en ait dit, — et c'est là que vous portez votre principal effort, — vous savez bien que c'est surtout aux ouvriers des villages, aux journaliers agricoles, à la démocratie rurale, aux petits propriétaires que profitera le nouveau projet. (Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs). Et voilà pourquoi, précisément, vous voulez l'arrêter.

Vous voulez l'arrêter, pour qu'il n'aille pas dans les villages attester la possibilité, l'efficacité d'une politique réformatrice que, depuis longtemps, vous avez désertée. (Applaudissements à l'extrême gauche et sur divers bancs à gauche.) Et c'est pour cela que vous vous ingéniez à démontrer, contre toute évidence, que ce projet ne soulagera pas les cultivateurs. Et quels arguments invoquez-vous ? Vous dites que ce projet a contre lui les syndicats agricoles... (Exclamations ironiques à l'extrême gauche) et vous publiez dans vos annexes les délibérations et les protestations. Mais, messieurs, vous oubliez, en parlant ainsi, les paroles, les propositions de loi de l'un des vôtres.

Les Chambres agricoles

M. Méline a proposé la constitution de chambres d'agriculture analogues aux chambres de commerce et dans lesquelles seraient représentés, à côté de la grande propriété, la petite propriété, les métayers, les journaliers agricoles. Et il disait, pour justifier son projet : Il n'y a pas en réalité, de représentation de l'agriculture. (Applaudissements à l'extrême gauche) ; il n'y a, à cette heure, que la représentation de la grande propriété. (Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.)

M. le comte du Breil de Pontbriand. — Donc les syndicats agricoles ? Ce sont là des affirmations sans preuves ! Les syndicats agricoles se composent de propriétaires et d'ouvriers. On voit bien que vous ne les connaissez pas ! (Très bien ! très bien ! à droite.)

M. le président. — Monsieur de Pontbriand, veuillez garder le silence. Il y a des orateurs inscrits : ils répondront.

Jaurès. — Il s'est produit justement, il y a quinze jours, à la société des agriculteurs de France, une délibération bien caractéristique.

Dans la même séance, la société des agriculteurs de France a voté un vœu contre le principe socialiste de l'impôt sur le revenu et un vœu contre la proposition de M. Méline, tendant à constituer la représentation de la démocratie rurale. (Applaudissements à l'extrême gauche et sur divers bancs à gauche.)

M. du Breil, comte de Pontbriand. — Mais c'est une erreur absolue, matérielle !

M. Jules Méline. — Vous vous trompez, monsieur Jaurès ; la société n'a pas voté contre le principe des chambres d'agriculture.

Jaurès. — Monsieur Méline, je vais vous citer le texte de la délibération de la société des agriculteurs de France. Elle déclare qu'il ne faut pas toucher, pour en modifier le fonctionnement, à la représentation agricole actuelle, spontanée et gratuite.

M. du Breil, comte de Pontbriand. — C'est inexact ! Voulez-vous lire le vœu ?

M. le président. — Monsieur de Pontbriand, vous apporterez des textes à la tribune, si vous voulez.

M. Plichon. — Quand on apporte des affirmations comme celles de l'orateur, il faut les prouver.

M. du Breil, comte de Pontbriand. — Vous avez dit, monsieur Jaurès, que vous pouviez lire le vœu : lisez-le ! (Bruit à gauche.)

Jaurès. — J'affirme l'exactitude de cette citation, et je prie mes adversaires de se reporter au texte ; ils verront que mes souvenirs sont parfaitement exacts.

Financiers et laboureurs

La seconde objection qu'on fait est celle-ci : les capitaux mobiliers, précisément parce qu'ils sont mobiliers, pourront s'évader de l'impôt sur le revenu, et la terre seule restera pour en supporter tout le poids.

Messieurs, on n'oublie qu'une chose : c'est précisément à cette situation que nous voulons remédier aujourd'hui. (Applaudissements à l'extrême gauche).

Mais c'est aujourd'hui que la terre est surchargée ; c'est aujourd'hui que les 30 milliards de rentes françaises ne payent pas un centime d'impôt, c'est aujourd'hui que, dans le secret des opérations de banque, les 25 milliards de valeurs étrangères échappent à l'impôt. (Très bien ! très bien ! sur les mêmes bancs.) Si vous voulez vraiment le bien des cultivateurs, vous ne devez pas repousser l'impôt sur le revenu ; vous devez, au contraire, nous aider à saisir partout dans les banques la trace des valeurs mobilières qui échappent jusqu'ici à l'impôt. (Très bien ! très bien ! à l'extrême gauche.)

Savez-vous ce que l'on fait à cette heure ? On essaye de masquer derrière un intérêt agricole un intérêt financier. (Vifs applaudissements à l'extrême gauche et sur divers bancs à gauche.)

La vérité, c'est que la grande propriété française, la grande propriété terrienne a cessé d'être une pure féodalité d'ordre terrien. Elle s'est rencontrée dans tous les conseils d'administration avec la féodalité d'ordre financier. (Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.)

Il n'y a plus, à cette heure, qu'une féodalité unique, à la fois féodalité du sol et féodalité de l'argent : féodalité du sol s'enrichissant par le mariage avec les capitalistes, féodalité capitaliste essayant de s'appuyer aux fondements mêmes du sol. (Vifs applaudissements sur les mêmes bancs.)

Et alors il est commode de dire, avec ces réclamations qui sortent de derrière les portes closes des conseils d'administration des sociétés financières : C'est la terre de France qui vient de parler, c'est elle qui vient de crier. Mais non ! ce sont les actionnaires qui protestent et qui jettent ces cris. (Nouveaux applaudissements à l'extrême gauche.)

Pour les paysans

Voilà la vérité, messieurs, et, sur ce point, vous ne donnerez pas le change au pays, vous ne donnerez pas le change au petit propriétaire cultivateur. Il sait déjà que vous lui avez dérobé le produit de la conversion. (Applaudissements à l'extrême gauche et sur divers bancs à gauche.) Il apprendra ensuite que vous ne voulez pas lui laisser le bénéfice de l'impôt sur le revenu. Eh bien, faites-le ! nous vous en remercions. Vous réparerez ainsi la grande faute commise en 1848 par nos aînés. Ils commirent l'imprudence, avec les 45 centimes, de faire payer par le paysan la révolution ouvrière. En bien ! vous, opportunistes, vous, conservateurs, prenez aujourd'hui à votre charge la partie de l'impôt du paysan que nous voulons lui enlever et que vous allez remettre sur vos épaules ! (Vifs applaudissements à l'extrême gauche et sur divers bancs à gauche.)

Vous allez — et nous vous en remercions — nous donner la revanche des 45 centimes). (Très bien ! très bien ! sur les mêmes bancs.)

Ah ! messieurs, savez-vous pourquoi nous voterons ce projet ? Ce n'est pas seulement parce qu'il apportera aux paysans un soulagement immédiat ; c'est parce qu'il leur apportera ce dont ils ont le plus besoin : la confiance dans l'efficacité de la politique de réformes. Le paysan entrerait dans la voie des réformes s'il croyait à leur possibilité prochaine (Applaudissements à l'extrême-gauche).

Mais lorsqu'il verra, cette fois, pour toutes les familles rurales — et elles sont nombreuses ; vous parlez de la détresse des travailleurs agricoles — lorsqu'il verra, pour toutes les familles rurales qui n'ont pas 2,500 fr. de revenu, disparaître de sa feuille le principal de la contribution personnelle et mobilière, le principal de l'impôt des portes et fenêtres, quand il ne verra pas trace de votre impôt nouveau, il dira : Cette fois, on ne m'a pas trompé. Il aura confiance. (Nouveaux applaudissements.) Et les masses paysannes, jusqu'ici immobiles et incertaines, viendront se joindre au grand mouvement ouvrier qui nous achemine tous vers la justice.

Aussi, ne pouvant pas hier l'œuvre immédiate qui va être faite, vous essayez, avec M. Jules Roche, de sophistiquer. (Mouvements divers.) Il dit dans tous les journaux de France. Mais demain, quand on aura supprimé dans les budgets des communes le principal de la contribution personnelle-mobilière et des portes et fenêtres, pour supporter la nouvelle répartition des centimes qui se fera, il faudra bien que la terre soit surchargée.

Oui, il faudra, si cette contribution personnelle et mobilière étant supprimée comme impôt d'Etat, vous ne substituez pas dans les communes rurales d'autres formes d'impôt assis sur la fortune et sur le revenu. Mais qui donc vous empêche, dans les limites de la commune, où cela est plus facile et plus juste, de retrouver une forme d'impôt local ? Qui donc vous empêche de reparir entre les communes les centimes généraux que vous pouvez attacher ou à l'impôt des valeurs mobilières ou à votre impôt général sur le revenu ! (Très bien ! très bien à l'extrême gauche.)

L'anarchie économiste

Mais j'ai un argument plus décisif. Dans la commission extra-parlementaire que M. Poincaré a instituée et qu'il a présidée, M. Cochery a proposé et la commission extra-parlementaire a voté la suppression complète, comme le propose le gouvernement, de la contribution personnelle et mobilière et de la contribution des portes et fenêtres. En sorte que si la dialectique violente de M. Jules Roche porte contre M. Doumer, elle portera avec la même force contre M. Cochery. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

Au centre. — Pas du tout.

Jaurès. — Je vous mets au défi, messieurs, d'échapper à cette conséquence. Et nous assistons à ce spectacle singulier que non seulement dans l'intérieur de la commission M. le rapporteur général et M. le président ne sont pas d'accord sur des questions fondamentales, mais qu'ils sont en désaccord l'un et l'autre avec celui qui s'est fait au dehors, contre le projet du gouvernement, leur auxiliaire le plus véhément et leur allié le plus précieux.

Par conséquent, il ne reste rien de ces objections, rien, entendez-vous ! (Exclamations au centre. — Applaudissements à l'extrême gauche et sur divers bancs à gauche.)

Il reste démontré que cet impôt sera un allégement pour la démocratie rurale, pour la démocratie paysanne, et je vous mets au défi d'en faire l'épreuve. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

Je demande pardon à la Chambre de l'avoir si longtemps retenue. Je lui demande quelques moments de repos. (Assentiment.) J'espère terminer bientôt mes explications. (Vifs applaudissements à l'extrême gauche et sur divers bancs à gauche.)

M. le président. — La séance est suspendue pendant quelques minutes.

(La séance, suspendue à quatre heures dix minutes, est reprise à quatre heures trente-cinq minutes.)

La fin à demain.

LE PROCÈS DUPAS

(D'un correspondant)

Paris, 23 mars.

La dixième chambre du tribunal correctionnel de la Seine, présidée par M. Duran, a commencé lundi l'examen du procès intenté à MM. Dupas, l'ancien agent de la Sûreté générale, et Royère, avocat-conseil d'Arton Dupas est inculpé, on le sait : 1° de recel de criminel ; 2° de violation du secret professionnel.

Quant à M. Royère, il est prévenu d'être le complice de Dupas dans le recel d'Arton à Venise.

Au moment où l'audience commence, à 12 h. 45, la salle est comble.

M. Dupas seul est détenu ; M. Royère comparaît librement. Parmi les témoins cités on remarque la présence de M. Ribot, ancien président du conseil des ministres ; M. Goron, ancien chef de la sûreté ; M. Soinoury, ancien directeur de la sûreté générale.

Arton a été également cité. Il attend dans une salle voisine, sous la surveillance d'un garde.

Immédiatement commence l'interrogatoire.

Interrogatoire de Dupas

Le président à l'inculpé. — Vous reconnaissez que vous avez été secrétaire du directeur général de la sûreté à l'intérieur ?

R. — Oui.

D. — Vous avez eu mission en 1895 de rechercher Arton et de procéder à son arrestation.

R. — Je n'ai jamais été chargé d'une mission pareille.

D. — Vous avez été envoyé à Londres, tout d'abord.

R. — Qui, dans les conditions que j'ai indiquées dans mon livre. Je dois ajouter que j'ai passé diverses choses dans mon livre. M. Soinoury ayant été toujours très bienveillant pour moi. (Sensation).

D. — Vous avez été ensuite envoyé à Venise ?

R. — Oui, et j'ai également précisé dans mon livre ce qu'avait été cette mission. J'avais seulement à recueillir les documents nécessaires au gouvernement et les listes des corrompus qu'Arton disait posséder.

Le président. — M. Soinoury a déclaré que vous aviez pour mission de découvrir Arton et de vous rendre compte de ce qu'il possédait comme papiers. Expliquez-nous vos faits et gestes à Venise. (Mouvement d'attention).

M. Dupas. — Le jour de Noël 1892, je me préparais à partir pour Venise où l'on m'envoyait. Je vis M. Soinoury qui me dit : « Tâchez d'avoir les documents ou tout au moins efforcez-vous d'en prendre une copie. » A quoi je répliquais : « Mais si Arton ne reussit toute communication, devrais-je le faire arrêter ? » M. Soinoury me répondit vivement : « Gardez-vous en bien, malheureux, vous mettriez le gouvernement dans un gâchis effroyable, c'est une grosse affaire. (Mouvement).

Cela, je ne l'ai pas rapporté dans mon livre.

En ce qui concerne mon séjour à Venise, je n'ai reçu aucun télégramme de Paris : le 1er janvier, j'ai eu avec MM. Royère et Arton les entrevues que l'on sait et je me promenais à Venise avec M. Royère le 2 janvier. N'ayant plus rien à faire, j'ai regagné Paris le 3 janvier. Mon rapport était remis à Paris : m'étant absenté de Paris avec permission, j'y revins le 9 janvier.

Le président. — Quelles conditions Arton mettait-il à la remise de ses papiers ?

R. — Il demandait une certaine somme pour liquider l'affaire de la dynamite ; il sollicitait la correctionnalisation de son affaire et souhaitait une somme de cent ou deux cent mille francs pour se tirer d'embarras.

On passe ensuite au second chef de prévention : recel de malfaiteur.

Dupas détaille les recherches faites par lui pour trouver les dépêches échangées entre Arton et Royère sous des noms supposés. Il conclut ainsi :

« J'ai remis à M. Soinoury une dépêche écrite moitié en anglais, moitié en langage conventionnel. Ma mission peut se résumer en ceci : On me demandait, non point d'arrêter Arton, mais de former contre lui un semblant d'enquête, on désirait avoir un dossier à montrer.

M. Soinoury est entendu après M. Ribot, il dit qu'il a toujours tenu le ministre de l'intérieur au courant de l'affaire Arton et qu'il n'a jamais agit que sur les instructions formelles du ministre.

Il ajoute que ni M. Loubet, ni M. Develle, ni lui n'ont donné ordre d'arrêter Arton.

Quant à M. Ribot il lui a donné cet ordre le 17 février seulement.

M. Ribot conteste la date et déclare que les souvenirs de M. Soinoury sont inexacts, car il a toujours donné des instructions formelles pour arrêter Arton.

On entend ensuite M. Soudais qui déclare que les recherches n'ont été entamées par personne, puis le Président donne l'ordre d'introduire Arton. (Mouvement de curiosité.)

Arton, escorté de deux gardes, entre dans la salle.

Sur une question du Président il déclare qu'il est prêt à parler, car aujourd'hui il n'est pas en cause directement.

Il raconte qu'en novembre 1892, pour la première fois il vit M. Dupas qui lui fit des propositions de la part du ministère.

Il a consenti à négocier et partit pour Venise. Là, dans une entrevue avec M. Dupas à fin décembre il a déclaré ne pouvoir causer de ses documents qu'avec le Ministre lui même. Dupas lui dit alors qu'il le conduirait à Paris et qu'il l'introduirait auprès du Ministre. Arton partit ensuite à Buda-Pesth et là il reçut diverses lettres de Dupas, de Royère, l'informant que les négociations étaient en bonne voie.

M. Loubet consentirait probablement à le recevoir bien qu'il fut très ennuyé de la tournure que prenait l'affaire. A partir de Buda Pesth Arton déclare qu'il ne fut plus averti des recherches dont il était l'objet par l'agent français, il n'en avait pas besoin d'ailleurs, car il était très exactement renseigné par les dépêches télégraphiques des Agences Reuter et Wolff, (sirs). Arton ajoute encore qu'à Londres il eut été facile de le prendre si on y avait beaucoup tenu.

Après Arton on entend M. Goron, chef de la sûreté, au sujet de la lettre signée Herbin, que Soudais a reçu de Bucharest, et qui lui conseillait de ne plus s'occuper d'Arton.

M. Goron déclare qu'il n'a jamais connu l'existence de cette lettre, et Herbin, son secrétaire, déclare après lui qu'il a écrit cette lettre de sa propre initiative et par étourderie, parce qu'il voyait que le coup était manqué et qu'on ne pourrait prendre Arton cette fois.

L'audience est levée.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

A NOS LECTEURS

L'abondance des matières nous oblige à remettre à demain l'article de notre collaborateur Baillard sur la politique de l'« Avenir » et le compte rendu de la conférence que la citoyenne Aline Valette a faite au syndicat textile de Roubaix.

Mouvement syndical

La réunion qui a eu lieu dimanche, à l'estaminet du *Droit Social*, permet d'augurer qu'avant quelques mois, tous les ouvriers trousseurs et plieurs seront adhérents au syndicat textile. Plus de quarante adhésions nouvelles ont été reçues. Des dispositions ont été prises après une causerie corporative faite par un *Trousseur* pour la tenue d'une nouvelle réunion qui aura lieu dans quinze jours.

Disparu

Un allumeur de gaz, Jean Milord, âgé de 66 ans, demeurant rue St-Jean, 22, est disparu de son domicile depuis le 21 mars courant, à midi.

Cet homme qui est malade depuis trois ans a, à plusieurs reprises, manifesté l'intention d'en finir avec la vie.

Union électorale

La 1e section électorale se réunira aujourd'hui 24 mars, à 8 h. 1/2 du soir, en son local, estaminet Félix, angle des rues du Tilleul et d'Hem.

Urgent.

Abus de confiance

La police a procédé à l'arrestation de la nommée Catherine Chaumont, veuve Mélain, couturière, âgée de 26 ans, demeurant rue Pauvrée, 4.

Il y a quelques jours, une servante, Flore Dufermont, demeurant rue de Blanchemaille, 92, lui confiait une somme de sept francs pour aller chercher un mandat poste de cette valeur. Catherine Chaumont garda cet argent. C'est pour cela qu'elle a été arrêtée.

FLEURS. — *Vol de trois rondelles de bière.* — Dans la nuit de dimanche à lundi, un vol de trois rondelles de bière a été commis à la Brasserie des Trois Villes au faubourg du Sart. Les auteurs qui sont recherchés ont profité de l'absence du gérant qui fait une période d'instruction militaire, pour commettre leur vol.

WASQUEHAL. — *Noyade par négligence.* — Un de nos amis, le citoyen Desmottre, se promenait hier après midi près du canal. Se sentant fatigué il se coucha sur la rive. Il s'endormit malheureusement et... tomba dans le canal.

Ne sachant pas nager il s'est noyé.

CROIX. — *Un gaillard peu commode.* — Le nommé Chantery est un gaillard de 18 ans qui est doué d'une force herculéenne et qui a le tort grave de trop obéir à ses fantaisies.

Dimanche soir, il pénétrait avec plusieurs amis dans le local de l'armée du salut, rue d'Arcole, et s'emparait d'une barre de fer avec laquelle il brisa une lampe de pétrole.

Il sortit ensuite à faire le mort dans la rue. Un nommé Jean Herbeaux voulut le relever, mais Chantery pour récompenser celui qui venait à son secours lui appliqua des coups de poings sur la figure.

Jean Herbeau fut transporté chez lui : après avoir reçu des soins il déposa une plainte contre Chantery. Le capitaine de l'armée du Salut, Alexis Cornille, a aussi déposé une plainte pour violation de domicile et bris d'ustensiles. Une enquête est ouverte. Chantery en est à sa douzième escapade dans le local des Salutistes.

HALLUIN. — *La grève chez Vandewynckel.* — Les ouvriers en grève ont tenu une réunion, hier à 3 heures. A l'issue de cette réunion un tarif a été adressé à M. Vandewynckele. Les grévistes ont vraiment attendu une réponse dans la journée d'hier.

Deux hommes à journée travaillant dans la fabrique et gagnant 12 fr. par semaine se sont joints aux grévistes et font cause commune avec eux.

Malgré la mauvaise volonté dont M. Vandewynckele a fait preuve jusqu'à ce jour il est permis d'espérer qu'il se rendra bientôt aux justes revendications de ses ouvriers.

LILLE

L'agitation du petit commerce

Il y a eu effectivement réunion salle de *Versailles*, hier à neuf heures du soir.

La salle était comble, lorsque le bureau fut constitué de la façon suivante : président, M. Martel, assesseurs ; MM. Soyez et Debecker.

Dans l'assistance on remarquait la présence de nos amis Louis Dupied et Henri Ghesquière, conseillers généraux.

Après une intéressante discussion à laquelle prirent part plusieurs citoyens, entr'autres Messieurs Delfrennes et Génovèse, l'assemblée a prise les résolutions suivantes :

1° Nomination d'une délégation de cinq membres qui ira à la réunion du *Lion d'Or*, réunion qui aura lieu ce soir, pour proposer à l'*Union Commerciale* l'organisation d'une réunion publique, à la *Scala* ou à l'Hippodrome, dans une grande salle, réunion à laquelle serait invités tous les élus de Lille, sans distinction de parti, pour discuter et prendre les mesures les plus pratiques de parer à la grosse difficulté des sous étrangers.

La presse a été ensuite invitée à faire le plus de publicité possible sur cette perturbation commerciale.

Dans la grande réunion publique ainsi projetée, on ne discuterait que sur ce seul et unique ordre du jour : les sous étrangers et pas d'autre chose, et de la nécessité d'une grande manifestation.

IMMENSE SUCCÈS, *Notre belle rue de la Gare a présenté Dimanche et Lundi dernier un aspect inaccoutumé. C'était l'*Exposition des Grands Magasins

DEWACHTER Frères

qui avait attiré cette foule de monde. Disons sincèrement qu'aucune maison de Lille ne saurait offrir plus d'assortiments en Vêtements tout faits *et en draperies haute nouveauté pour* Vêtements sur mesure. *Le cachet des Vêtements, leur façon soignée et l'élégance de la coupe ont fait l'admiration des visiteurs et il n'y avait qu'une voix pour dire :* plus joli, mieux fait et aussi bon marché *n'est pas possible à rencontrer ailleurs. Messieurs DEWACHTER Frères doivent se trouver satisfaits de cet immense succès qui grandira encore leur réputation, déjà si bien établie, de* Première Maison de Tailleur.

En somme, bonne soirée quant aux résultats que l'on espère pour la solution de la crise monétaire.

La grève de chez M. Lefebvre et Cie

Hier matin, 70 ouvriers de la fabrique de blanc de céruse de chez M. Lefebvre et Cie, porte de Douai, ont suspendu le travail pour réclamer à leurs patrons la fixation de leurs salaires à 0,35 centimes de l'heure.

Ces ouvriers, qui font un travail pénible, dont la profession effraie tout le monde tant elle est dangereuse pour la santé, travaillent aux pièces.

La moyenne de leur journée de labeur est de dix heures.

Mais ce qui les préoccupe le plus, ce n'est pas le poison qu'ils absorbent et qui les tue lentement, c'est cette idée qu'ils travaillent sans savoir exactement ce qu'ils toucheront de salaire le jour de la paie.

Ils demandent donc à ce que le travail aux pièces soit remplacé par le travail à la journée à raison de trente-cinq centimes de l'heure. Quoi de plus juste !

Si ces ouvriers n'obtiennent pas quelque satisfaction ce matin, ils iront soumettre leur cas à l'arbitrage du juge de paix.

Nous espérons qu'une heureuse solution viendra mettre fin à ce conflit.

Les ouvriers en cessation de travail de chez M. Lefebvre et Cie demandant un salaire d'au moins 3 fr. 70 par jour.

Est-ce trop demander pour des prolétaires qui font une besogne dangereuse au point qu'on ne la donnerait pas à faire à des forçats.

Non, mille fois non, et les patrons ne seront pas assez égoïstes pour ne pas le reconnaître eux-même.

Chronique du vol

M. Verecke, fabricant de chaussures, demeurant 2 et 4, rue Mexico, à Wazemmes, a été victime d'un vol d'une audace inouïe.

Dans la nuit de dimanche à lundi, des malfaiteurs se sont introduits dans les ateliers et magasins du négociant et ont emporté pour quinze cents francs de marchandises. Les auteurs de ce fait sont encore inconnus. Le commissaire de police a ouvert une enquête. Les coupables sont activement recherchés.

Dans un estaminet de la rue des Guinguettes tenu par M. Emple, des cambrioleurs se sont introduits avec escalade et effraction et ont enlevé 5 litres de liqueurs. Ces voleurs encore inconnus sont recherchés par M. Sainton, commissaire de police du 2e arrondissement une enquête.

— Sur les remparts de la porte de Gand, le commissaire de police du 2e arrondissement, a arrêté le sieur Jean-Baptiste Caussument, âgé de 28 ans, ouvrier de ferme sans domicile.

Cet individu était recherché pour avoir volé, le 15 mars dernier, 150 francs à M. Léopold Lerminet, cultivateur à Houplin, chez qui il était employé.

LES ACCIDENTS

Rue Doudin. — Dimanche matin le jeune Florent Villette, demeurant rue Doudin, 45, était monté sur une échelle. Faisant un faux pas, il tomba et se fractura le poignet. M. le docteur Vermesch qui vint lui donner des soins n'a pas trouvé son état bien grave.

Rue Allard-de-Gaucquier. — Dans la matinée de dimanche, la petite Louise Vasquelier, âgée de quatre ans, demeurant avec ses parents rue Allard-de-Gaucquier, monta dans une chambre du 1er étage sans être vue de ses parents. Sa fenêtre étant ouverte, la fillette regarda mais se penchant trop, sur l'appui, elle s'abattit sur le sol.

Des voisins, la relevèrent immédiatement et M. le docteur Caron appelé pour lui donner des soins ne constata aucune fracture, mais des contusions sur le corps. Heureusement que son état n'est pas grave. On espère qu'elle sera promptement rétablie.

— Hier matin, vers 11 heures 1/2, au coin des rues des Jardins et de Roubaix, une lourde voiture de blanchisseur, venant d'Halluin et appartenant à M. Ovigneur, a heurté violemment le Car E, qui passait en ce moment. Un des côtés du car fut éventré et un voyageur qui se trouvait à l'intérieur reçut des contusions graves dans le dos.

Des poursuites seront exercées contre le conducteur de la voiture.

Une rixe

Le commissaire de police du 7e arrondissement a dressé procès-verbal à trois individus se trouvant à l'estaminet Carron, 20, rue Lamartine.

Dans une rixe entre eux et le cabaretier, le tapage et les violences auxquelles ces trois personnages se sont livrés leur ont valu cette contravention.

A l'hôpital Saint-Sauveur

Dans notre numéro du 10 mars dernier, nous relations qu'un nommé Clovis Thiery était tombé du trottoir en sortant d'un cabaret de la rue de la Quennette et s'était fracturé la jambe droite ; transporté à l'hôpital Saint-Sauveur, son état s'étant amélioré, il pensait en sortir dans quelque temps bien guéri, lorsque lundi, vers une heure de l'après-midi, les internes, en s'approchant de son lit, le trouvèrent mort sans que l'on put en connaître la cause.

LE NORD

ARRONDISSEMENT DE LILLE

WAHAGNIES. — L'abondance des matières nous oblige à remettre à demain le compte-rendu de la conférence de dimanche dernier.

ARMENTIÈRES. — *Une fillette écrasée.* — Ce matin, vers huit heures, la petite Baillon Germaine, âgée de 4 ans, demeurant cité Sans Pareil, jouait avec ses amies sur le trottoir. Elle voulut traverser la chaussée. A ce moment, arrivait le car à vapeur qui fait le service entre la gare d'Armentières et Frelinghien.

La petite Baillon fut prise par le car et roula sous la roue. Elle fut atteinte à la tête. Pendant un quart d'heure, elle resta dans cette triste position, attendant que toutes les précautions fussent prises pour la délivrer. Mais hélas, quand on la retira de dessous de la roue, elle avait cessé de vivre.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI

CAMBRAI. — *Cafés-concerts.* — Nous avons, ici, un conseil municipal épatant, désopilant, tout ce qu'il y a de plus fin de siècle. Ces braves conseillers se figurent qu'ils se trouvent sur les bords du Niger à Tombouctou. Aussi, pour régler la police des cafés-concerts ont-ils édifié un règlement extraordinaire, bon pour des nègres et qui mérite de passer à postérité publique.

Nous détachons quelques perles de ce rare écrin municipal : « Il ne pourra être apposé d'affiches à l'intérieur pour annoncer le concert. »

Que doit penser à ce sujet le public, lorsqu'il voit un hôtelier conseiller municipal violer ce règlement ?

Continuons : « Aucun repas dit, ce funambulesque règlement ne pourra être servi aux artistes dans le café concert ou dans ses dépendances. »

Puis, vient un véritable comble : « Chaque café concert est limité à quatre artistes. Ce nombre ne pourra être dépassé sans motifs spéciaux. »

En terminant, donnons un article qui assurément à tout ce qu'il faut pour mériter les honneurs de l'encadrement.

« Les artistes ne pourront être engagés que pour un mois au maximum à moins d'une autorisation spéciale. »

Après cela l'on peut tirer l'échelle. N'y a-t-il pas là pour les artistes une sérieuse entrave à la liberté de travail. Que fait-on de nos lois à ce sujet ?

Morale, bonnes gens, faites-vous naturaliser africains !

PAS-DE-CALAIS

ARRONDISSEMENT DE BÉTHUNE

LENS. — *Grave accident.* — L'ouvrier mineur Maxime Wavrant, âgé de 20 ans, en retenant une berline sur un plan incliné dans une des galeries de la fosse n° 11 des mines de Lens a été renversé et cette berline lui passant sur le corps lui a brisé la colonne vertébrale.

En raison de la gravité de l'état de cet ouvrier, il a été transporté aussitôt l'hospice de Lens, où M. le docteur quette lui a prodigué ses soins.

Accident. — La police recherche en ce moment les auteurs de coups et blessures faites sur les nommés Conseiller Henri, 35 ans et Grochaud Désiré, 52 ans, ouvriers terrassiers à Lens qui ont été accueillis rue Decrombecque.

Sortie de la musique. — La fanfare ouvrière précédée de ses excellents tambours et clairons, a dimanche après-midi fait en ville une promenade militaire. Sur tout le parcours de chaudes ovations ont salué les musiciens dont les entrainants défilé ont répandu à travers la ville une vive gaîté.

Convocations diverses

Fédération des Libres Penseurs du Nord et du Pas-de-Calais. — Le secrétaire général invite les sociétés adhérentes à la fédération à vouloir bien désigner chacune un délégué chargé de les représenter au Conseil fédéral qui se réunira le dimanche 5 avril, à 3 heures du soir, rue de la Vignette, 21, à Lille.

Ordre du jour : 1. Ajournement du Congrès de Tourcoing ses causes. — 2. Décisions à prendre au sujet du journal. — 3. Relevé définitif des comptes de la Fédération.

Le soir à 6 heures, grande fête civile organisée au même local par la Libre-Pensée socialiste Lilloise.

Adresser communications au citoyen Galand rue de Juliers, 88, cour Charlotte.

PROGRAMME DES SPECTACLES

Théâtre des Variétés. — Aujourd'hui à 8 h. 1/2. Représentation de Gaston et Mme Ida de Canzo de Paris, dans leurs excellentes créations espagnoles. — Succès de Mlle Blanche Raymond, comique excentrique. — Débuts de Mlle Kerville, chanteuse de genre et de M. Rousseau, comique. — Adieux de M. Delassay, comique. — Concert varié.

SUCCURSALE Poudres et Cigarettes ANTIPHLOGISTINE Dépôt à Paris, 3 rue Vivienne

ASTHME Seul produit donnant GUÉRISONS certaines et DÉFINITIVES

DUBRUEIL, Pharm.-Chim. LILLE

Savon des princes du Congo

le plus parfumé des Savons de toilette.

5 grande prix — 20 Médailles d'or.

BOURSE de LILLE

DU 23 MARS

VALEURS	Cours du jour.	On offre	On demande
Anichc		1080	1090
Anzin		1060	1070
Bruay		1080	19250
Bully	2100	2100	2150
Carvin		1140	1150
Courrières		640	650
Douchy			575
Dourges		2000	2050
Escarpelle		2400	2400
Lens 1/20		850	850
Liévin			1170
Meurchin	0,00		0,00
Ostricourt	500		500
Vieux-Condé		18700	18500

Le Gérant, CHARLES CAPY.

Lille, Imprimerie de l'*Egalité*.
23, rue de Fives, 23.